

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis est donné que le règlement numéro PC-2495A-250 modifiant le règlement n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire pour autoriser les usages industriels de «Classe C» dans la zone N254 (boulevard Des Sources) a été adopté par le conseil municipal le 16 novembre 2009 et entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement est maintenant disponible à l'Hôtel de Ville, 451 boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire (Québec), pour toutes personnes intéressées à en prendre connaissance.

Donné à Pointe-Claire, ce 25<sup>e</sup> jour de novembre 2009.

PROVINCE OF QUEBEC  
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

Public Notice is hereby given that by-law number PC-2495A-250 amending the zoning by-law number 2495A of the former City of Pointe-Claire to authorize «Class C» industrial uses in zone N254 (Sources Boulevard) has been adopted by the municipal council on November 16, 2009 and will come into force according to the Law.

The present by-law is now available at the Pointe-Claire City Hall, 451 Saint-Jean Boulevard, Pointe-Claire, Quebec for all interested parties to examine.

Given at Pointe-Claire, this 25<sup>th</sup> day of November 2009.

Danielle Gutierrez  
Greffière adjointe / Assistant City Clerk